



COMITE CONSULTATIF
AT-LARGE

FR

AL/ALAC/ST/0510/1
ORIGINAL: Anglais
DATE: 20 MAI 2010
STATUS: FINAL

Déclaration de l'ALAC

Sur les recommandations du nouveau conseil GNSO sur la hiérarchisation des tâches

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

La version préliminaire de cette déclaration à propos des recommandations du nouveau conseil du GNSO sur la hiérarchisation des tâches à accomplir, a été écrite par Alan Greenberg, vice président du Comité consultatif At-Large (ALAC) et agent de liaison entre l'ALAC et l'organisation d'appui pour les noms de domaine génériques (GNSO).

La version préliminaire de cette déclaration a été soumise à la relecture de l'ensemble de la communauté At Large le 5 mai 2010 et débattue sur la mailing list.

Le 14 mai, la présidence de l'ALAC a demandé au personnel de lancer un vote de cinq jours sur la déclaration de l'ALAC à propos des recommandations du nouveau conseil du GNSO sur la hiérarchisation des tâches à accomplir.

Le 16 mai, le quorum a été atteint et la déclaration à propos des recommandations du nouveau conseil du GNSO sur la hiérarchisation des tâches à accomplir était soumise à la consultation publique.

Le vote en ligne qui s'est achevé le 19 mai s'est conclu par l'adoption de la déclaration par l'ALAC avec 14 voix contre 0. Les résultats peuvent être consultés indépendamment à l'adresse suivante :

<https://www.bigpulse.com/pollresults?code=nKrBcJHDis5DaVKxBgzW>

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document en anglais est disponible à www.atlarge.icann.org/correspondence. Dans le cas d'une différence d'interprétation entre une version de ce document rédigée dans une autre langue et le texte original, le texte original prévaut.

Déclaration de l'ALAC à propos des recommandations du nouveau conseil du GNSO sur la hiérarchisation des tâches à accomplir.

Le comité consultatif At-Large (ALAC) soutient vivement les efforts du GNSO pour hiérarchiser son travail et pour développer des procédés qui permettront au GNSO et à l'ICANN de mieux gérer leurs ressources limitées en personnel et bénévoles.

Il n'apparaît pas clairement dans le rapport si l'agent de liaison entre l'ALAC et le GNSO est un participant à part entière dans le processus de hiérarchisation. Toutefois, d'après ce qui suit, nous avons compris que c'en était l'intention.

- Le nouveau règlement du GNSO établit « Les agents de liaison ne peuvent être membres ni voter, ils ne peuvent pas faire de proposition ni même en soutenir, ils ne peuvent pas non plus officier au conseil d'administration du GNSO. Cependant, ils sont autorisés à participer, sur un pied d'égalité avec les membres, au conseil d'administration du GNSO. »
- Nous avons confirmé avec les présidents du GNSO et de l'équipe de travail d'ébauche du processus Modèle que nous souhaitons que l'agent de liaison ALAC (les agents s'ils sont plusieurs) prenne part au processus de hiérarchisation.
- Le récent rapport de l'ALAC, dans sa recommandation 13 stipule "Les processus pour le développement des conseils de politiques internes devraient être renforcés au sein de l'ALAC, de Sos pour demander des apports de l'ALAC sur les questions de politiques et de Sos, ACs et du conseil d'administration pour obtenir des retours sur la manière dont les conseils de l'ALAC ont été utilisés. »

Pour éviter toute incompréhension à l'avenir, il serait utile que les versions futures du document de hiérarchisation des tâches spécifient clairement que les agents de liaison sont des participants à part entière dans le processus de hiérarchisation.